

La BnF signe une convention tripartite avec Kantar et trois majors de l'édition phonographique pour le dépôt légal du son dématérialisé

La Bibliothèque nationale de France compte parmi ses missions celle de collecter tout document publié ou produit sur le territoire national. Depuis cinq siècles, le dépôt légal s'est toujours adapté aux nouvelles formes de production patrimoniale. Prenant en compte la part croissante des objets numériques dans cette production, la BnF renouvelle ses stratégies de collecte, de conservation et de communication du son en signant, le 30 novembre 2022, une convention tripartite avec Kantar, prestataire pour la gestion des flux et les majors de l'édition phonographique que sont Sony Music, Warner Music et Universal Music, tous trois membres du SNEP (Syndicat National de l'Édition Phonographique). Cette convention permet la mise en place d'une filière automatisée de gestion des flux des supports dématérialisés et de leurs métadonnées descriptives.

Contacts presse BnF

Elodie Vincent,
cheffe du service de presse
et des partenariats médias
elodie.vincent@bnf.fr
01 53 79 41 18

Fiona Greep,
Chargée de communication
presse
fiona.greep@bnf.fr
01 53 79 41 14

Des partenaires essentiels

Les premiers phonogrammes font leur entrée dans les collections de la BnF en 1925. Depuis, le dépôt légal du son n'a cessé d'enrichir les fonds du département Son, vidéo, multimédia. À ce titre, la BnF collabore avec les acteurs historiques de l'édition phonographique tels Sony Music, Warner Music et Universal Music pour le dépôt légal de supports physiques. Le présent et l'avenir de la musique enregistrée se jouent désormais en ligne avec la diffusion du son dématérialisé, dont le cadre est fixé par la signature d'une convention tripartite conclue entre la BnF, Kantar et les majors de l'édition phonographique.

Kantar, au titre de son expertise dans le traitement des données, a été choisi pour structurer les métadonnées collectées (fichiers son, métadonnées et visuel) afin qu'elles intègrent directement le catalogue de la BnF.

Depuis 2019, la BnF expérimente ce procédé de dépôt légal dématérialisé du son avec le label indépendant Idol. L'objectif de cette convention signée avec les trois majors de l'édition phonographique est de monter en puissance et, à terme, d'intégrer également les labels indépendants et autoproduits.

Le département Son, vidéo, multimédia

L'origine du département Son, vidéo, multimédia de la BnF remonte aux Archives de la parole, entreprise pionnière du linguiste Ferdinand Brunot qui, à partir de 1911, va enregistrer grâce au phonographe toutes les manifestations de la langue parlée. Les voix de Guillaume Apollinaire ou d'Alfred Dreyfus sont ainsi conservées pour l'éternité.

En 1938, l'enregistrement sonore devient patrimoine avec la création par Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, de la Phonothèque nationale. Héritière des Archives de la parole, puis du Musée de la parole qui lui succéda en 1928, celle-ci est chargée de collecter toutes les productions phonographiques diffusées sur le territoire national. Le dépôt légal appliqué au disque voit ainsi le jour. En 1977, la Phonothèque nationale devient un département de la BnF qui reçoit également le dépôt légal de la vidéo et des documents multimédias, composante qui sera intégrée au département Son, vidéo, multimédia créé en 1994 et installé sur le site François-Mitterrand.

Cet ensemble représente aujourd'hui près de 1 500 000 documents. Ouvrages et revues en lien avec ces domaines, ainsi que des fonds d'archives spécifiques y sont également consultables. Le département Son, vidéo, multimédia de la BnF conserve aussi une collection unique de 1 300 appareils d'enregistrement et de lecture de documents sonores, de vidéos et de multimédias.

Retrouvez tous les communiqués sur l'espace presse de la BnF :
www.bnf.fr/fr/presse



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



bnf.fr